



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 19

été 2022

Compte rendu du Conseil municipal du 28 juin 2022

Les élus de Réinventons Quetigny vous présentent un compte rendu de chaque Conseil municipal, sur les points qui leur paraissent les plus importants et les plus significatifs. L'ordre du jour était principalement consacré aux questions budgétaires. Vous pouvez également voir le déroulement de ce Conseil [sur la page Youtube de la Ville](#).

1 - Compte rendu du Conseil du 24 mai avril 2022 : nous nous sommes ABSTENUS sur ce compte rendu, comme nous le faisons régulièrement depuis que le droit pour chaque conseiller d'intégrer au compte rendu quelques lignes d'explication de vote, a été supprimé sans justification 3 mois après avoir été voté par le conseil municipal en novembre 2020.

Une réforme des PV de conseils municipaux doit intervenir à partir du 1er juillet. La nouvelle réglementation détermine désormais avec précision le contenu des procès-verbaux et notamment le résumé des opinions exprimées sur chaque point de l'ordre du jour.

Cette réforme devrait normalement mettre fin au différend qui nous oppose au Maire depuis bientôt deux ans sur la question des comptes rendus.

2 - Notre camarade Gérard Déclas est désormais membre du Conseil municipal, en remplacement de Lucia Sacilotti qui déménage avec sa petite famille du côté de Nuits St Georges. Adopté à l'unanimité. Gérard participera aux commissions « action éducative », « urbanisme, écologie, économie sociale et solidaire », « action culturelle » et « accessibilité, circulations douces, politique de la ville ».

3 - Nous avons voté POUR les comptes de gestion (établis par le comptable public) du budget principal et du budget annexe de la saison culturelle pour 2021. Ces budgets ne sont que les comptes rendus des décisions budgétaires prises par le Conseil municipal de Quetigny.

En revanche, nous n'avons pas voté le Compte Administratif qui est la réalisation budgétaire de la majorité municipale. Le budget 2021 reste en effet plombé par les dépenses de l'opération Cœur de ville et le versement d'une énième avance de trésorerie à la SPLAAD, l'aménageur de cette opération ([lire ici notre intervention](#)).

4 - Nous avons voté CONTRE le budget supplémentaire de 2021. Ce budget modifie substantiellement le budget primitif adopté par la majorité du Conseil en décembre dernier. Notre opposition tient à ce que les dépenses provenant principalement de la hausse des coûts de l'énergie, de chauffage, de carburant, sont couvertes essentiellement par une hausse de 5 % des taxes foncières décidées lors du CM du 24 mai dernier. Pour équilibrer un budget, les contribuables ne doivent pas être la seule variable d'ajustement. Nous aurions pu, entre autres, différer, réduire — voire abandonner — certaines dépenses d'investissement sur l'opération Cœur de ville ([lire ici notre intervention](#)).

5 - Cession à la SPLAAD de certaines parcelles pour la construction de la tour Elithis sur le site de l'ancien bureau de Poste

Nous avons voté CONTRE cette cession de parcelles (332 m²) pour la construction d'un immeuble de 7 étages qui va encore ajouter au bétonnage de cette place déjà devenue une fournaise en été. Nous rejetons la conception d'un urbanisme décidé sans les habitants et qui aboutit à l'inverse de ce qu'il aurait fallu faire. Nous avons eu à plusieurs reprises l'occasion de souligner l'opposition d'une large majorité de Quetignois à cette opération Cœur de ville qui a englouti des millions d'euros.

6 - Nous avons voté POUR :

- la convention d'attribution de subvention à la Confédération syndicale des familles :
 - 610 € pour le fonctionnement de l'association
 - 21 910 € pour la ludothèque
 - 12 000 € pour les activités du lieu d'activités enfants parents (LAEP, soit 6000 pour 2021 et 6 000 € pour 2022

- la convention entre le Département de Côte d'Or et la Mairie de Quetigny relative au fonctionnement des espaces dédiés au numérique sur la commune

- une subvention de 6 000 € à l'association des jardiniers de Quetigny pour participer au financement de travaux nécessaires pour l'entretien et l'amélioration des bâtiments situés dans l'espace des jardins.



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 19

été 2022

Après les élections, la mobilisation !

Réinventons Quetigny s'est réjoui de la constitution de la Nouvelle Union Populaire Écologique et Sociale (NUPES) pour l'élection législative. Notre collectif a soutenu activement ses candidat·e·s Patricia MARC et Michel ALIGNIER sur la 3ème circonscription.

La NUPES, avec 142 sièges, n'a pas remporté la majorité au Parlement, mais son unité, après le succès de l'Union Populaire à la Présidentielle, modifie le paysage politique. Il faudra maintenant faire vivre cette union construite en quelques semaines et qui reste fragile. On pense bien qu'après en avoir fait son principal opposant durant la campagne électorale, et avoir crié « au loup », la Macronie tentera par tous les moyens de créer des tensions au sein de la NUPES.

Ce 19 juin, trois échecs sont à mettre au compte de Macron : le niveau de l'abstention (53,77 %, un record !), qui n'est pas vraiment une surprise tant sa politique (et sa personne) est rejetée par une majorité des Français·e·s, l'absence de majorité pour son parti, et surtout le mauvais coup venu du RN, avec ses 89 député·e·s élu·e·s au Parlement. Ce qui le dote de moyens considérables, et d'une tribune médiatique comme il n'en a jamais eu.

La responsabilité de Macron dans cette irruption du RN à l'Assemblée Nationale est grande : refusant de dévoiler son programme et de mener campagne, lui et ses candidats ont refusé de se prononcer clairement contre le vote RN en cas de duel NUPES / RN, oubliant tout à coup qu'ils ont fait appel à nos voix pour contrer Marine Le Pen le 24 avril. Mais ce résultat est aussi le fruit de 3 décennies de matraquage des idées racistes dans notre pays, relayées par des gouvernements tant de droite que de « gauche ».

Maintenant, le danger est bien là : Macron va devoir rechercher des alliances pour faire passer sa politique, il ne se tournera pas vers la NUPES et son programme ancré à gauche pour gouverner et répondre aux aspirations de nos concitoyens. Il est fort à craindre que ce soit vers la droite (LR) et l'extrême droite RN * qu'il cherche des alliés pour imposer son programme ultra-libéral avec la retraite à 65 ans, la destruction de la sécurité sociale — une manne pour les fonds privés — et ce qu'il reste du

Code du travail. Ainsi que la poursuite du crime d'inaction climatique puisqu'au RN, on n'est pas très au fait (voire on doute !) des dégâts que subit notre planète.

N'oublions pas qu'en 1930, en Allemagne, le parti nazi de Hitler avait remporté 107 sièges (18,25 % des voix). Trois ans plus tard, en 1933, il en obtenait 288 (43,9 % des voix) et prenait le pouvoir au Reichstag. Toutes choses ne sont pas égales, mais quand même, cela fait réfléchir...

Il va donc falloir mener la bataille contre cette alliance et les idées délétères qui ne vont pas manquer d'être martelées.

Déjà, un aperçu nous en est donné dans les « éléments de langage » utilisés dans les médias, qui caractérisent la NUPES comme « d'extrême gauche », afin de rendre son discours inaudible.

Cette bataille des idées a déjà été gagnée par la NUPES dans les quartiers populaires « racisés » : l'élection de députés uniquement NUPES dans le 93 le prouve. Ce n'est pas qu'un vote de gens « des villes », c'est un vote de classe. Inversement, dans les milieux ruraux et les petites villes, les classes populaires, exposées depuis des décennies aux idées racistes du RN, n'ont pas encore renoué avec la gauche. On les a persuadées que « les immigré·e·s » étaient la cause de tous les maux, et le discours « social » de Le Pen, son côté « proche des gens » a vraiment mordu sur cet électorat. Les propositions sociales de la NUPES, malgré leur chiffrage, leur sérieux, n'ont pas été audibles pour elles, en raison de ce filtre « raciste ».

La gauche a donc des territoires à reconquérir. Cela passe par une clarification et un discours de gauche sur le sujet de l'immigration et des responsabilités du système libéral dans les difficultés que connaissent nos concitoyen·ne·s.

Et cela passe aussi par la consolidation de la NUPES comme force politique au plan national, sur la base de son programme. À Quetigny, nous souhaitons que se concrétise cette Nouvelle Union Populaire Écologique et Sociale. Nous proposerons une rencontre des forces la composant et de tou·te·s ceux/celles qui lui ont apporté leur soutien, dès septembre. Il va nous falloir faire face aux mauvais coups du quinquennat Macron 2, et préparer une alternative forte qui puisse changer la vie de nos concitoyen·ne·s. L'attente d'union et de changement est forte, ne la décevons pas, et écartons le péril brun.

* Le ministre de la justice Dupond-Moretti a déjà tendu la main au RN 2 jours après le résultat des législatives !!!



D'une colonne Morris, l'autre...



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 19

été 2022

Des nouvelles de Rizart et de ses parents

Rappelez vous : Rizart, c'est cet élève de CM2 dont les parents ont été tirés du lit il y a quelques semaines, à 6 h du matin, par quinze policiers pour les expulser vers leur pays d'origine : l'Albanie ([voir notre article de janvier](#)).

Ses parents sont tous deux déficients visuels. De plus, sa Maman est en traitement pour un cancer. Avant cette terrible incursion policière, ils avaient été emmenés au pied de l'avion qui devait les ramener en Albanie, et avaient refusé de monter.

Après des démarches compliquées, et de longs silences de la Préfecture, les parents de Rizart ont obtenu des titres de séjour provisoires* liés à l'état de santé du père. Les associations, les soignants, les travailleurs sociaux qui entourent la famille, SOS Refoulement en tête, veillent. Elles œuvrent pour consolider la situation de la famille. L'association AGIR abcd propose des cours de français adaptés au handicap visuel des parents, l'association APF France Handicap doit les aider pour s'insérer dans un emploi adapté.

Un grand pas a été franchi, mais dans le monde tordu de l'expulsion systématique des étrangers, rien n'est acquis pour la famille de Rizart !

* Titre délivré pour une durée de 4 ans maximum.

Voir ici :

<https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Immigration/la-delivrance-des-titres-de-sejour-pour-raisons-de-sante>



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 19

été 2022

Pas de bancs, pas d'emmerdements...

Jeudi 19 mai, il faisait chaud, et je circulais en vélo rue des Vignes. Je vois une dame assise par terre sur le trottoir. Elle semblait n'aller pas très bien. Je me suis donc arrêtée et elle m'a expliqué qu'elle était sortie marcher, mais avec la chaleur elle s'était sentie mal. Je lui suggère de l'accompagner vers un banc, mais malheureusement il n'y a plus un seul banc dans les environs ! Le seul à proximité se trouve dans la coulée verte, sous la ligne haute tension ; il est en plein soleil : les autres ont été enlevés !

Pourquoi écoute-t-on toujours les grincheux* qui font retirer les bancs, les jeux, les buissons, et tout ce qui rend la ville vivable plutôt que les autres ? Cette dame habite le quartier des immeubles du Centre ville et venait se promener vers la rue des Vignes bordée d'arbres. Pourquoi ne pourrait-elle pas profiter de leur ombre ???

* grincheux qui se contentent d'écrire à la Mairie ou d'aller « voir le Maire », mais jamais les intéressé-e-es pour discuter avec iels... Habitant tout à côté d'une petite place à l'écart avec deux bancs qui attirent parfois de la jeunesse un peu bruyante à des heures un peu avancées, il nous a toujours suffi d'aller leur signaler quand ils faisaient trop de bruit. En leur parlant de façon courtoise. Et ils ont toujours accepté de décamper, souvent en s'excusant... Les bancs sont toujours là, les boulistes s'égaient sur le terrain à l'ombre, et tout va bien !



La Lettre

n° 19

été 2022

Le "contrat d'engagement républicain" pour les associations : un piège

Dans le titre premier de la loi 2021-1109 "confortant le respect des principes de la République" (dite loi "séparatisme") l'article 12 précise :

« Toute association ou fondation qui sollicite l'octroi d'une subvention au sens de l'article 9-1 auprès d'une autorité administrative ou d'un organisme chargé de la gestion d'un service public industriel et commercial s'engage, par la souscription d'un contrat d'engagement républicain :

« 1° À respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que les symboles de la République au sens de l'article 2 de la Constitution ;

« 2° À ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République ;

« 3° À s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public. »

Le contrat d'Engagement Républicain (CER) crée par le [décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021](#) en application de l'article 12 sus-cité est un document par lequel les associations "s'engagent à respecter les principes de la République". Ce contrat n'est pas synallagmatique, c'est à dire que seule l'association s'engage moralement à le respecter. Il est, en revanche, opposable par les autorités en cas de non-respect.

La signature de ce CER est obligatoire pour demander des subventions auprès d'une autorité administrative (l'État, des collectivités territoriales...), ces subventions étant délivrées en numéraire ou en nature (mise à disposition gratuite de locaux, matériels, personnels...). Il est aussi obligatoire pour une demande d'agrément ou une reconnaissance d'utilité publique.

Les associations sont rendues responsables des éventuels non-respects de ces engagements par les dirigeants, membres ou bénévoles.

Ce texte est dangereux.

Pour de très nombreuses associations, ce nouveau décret est une atteinte à la liberté d'association, d'expression et de manifestation. Outre que les associations et fondations sont déjà soumises au respect des principes républicains en vertu de lois antérieures, on se demande comment l'administration appréciera le respect de ces "engagements". Les dispositions sont floues, et, au prétexte de lutter contre de prétendus risques de séparatisme, elles exposent les associations, dont beaucoup sont reconnues d'utilité publique, à des décisions arbitraires de la part de l'administration et des collectivités territoriales.

La Défenseure des Droits, le Haut Conseil à la Vie Associative, la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme et le Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG de la conférence des OING du Conseil de l'Europe, ont pourtant émis un avis défavorable ; mais le gouvernement a passé outre. D'après le HCVA, le contrat d'engagement républicain tend à confier à l'administration "un pouvoir d'interprétation et de sanction très large" et cela "sans information claire, préalable et obligatoire, sur les voies de recours susceptibles d'être exercées par les associations et les fondations mises en cause".

Le contrat prévoit notamment que les associations "ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi", alors que la désobéissance civile constitue un moyen historique et puissant d'expression et de manifestation dans les milieux associatifs. Ces actions indispensables sont désormais soumises à des risques juridiques particulièrement dissuasifs en raison du contrat d'engagement républicain.

Ce contrat oblige aussi les élus locaux à qui une association demanderait un soutien à contrôler l'organisation, le comportement des membres et les actions de cette association.

Devant cette obligation, beaucoup de petites associations locales, ou des antennes locales d'associations nationales, ont accepté de signer, de peur souvent de perdre par exemple le droit d'emprunter gratuitement une salle dans une maison des associations. C'est une soumission qui peut paraître anodine, mais qui habitue petit à petit les citoyens à l'arbitraire de l'état macronien. En revanche, cette obligation est dangereuse pour d'autres associations comme les associations de défense de l'environnement, de lutte pour les droits, contre la corruption ou de soutien aux réfugiés... car elle renforce la possibilité pour l'administration de refuser des agréments. Une coalition d'associations a créé en 2019 un observatoire des libertés associatives (3) qui a déjà mis en évidence 100 cas de restrictions des libertés associatives ; il est clair que ce nouveau décret ne fera qu'aggraver les choses.

Localement, un collectif d'associations (LDH, Amis de la Terre, Mouvement de la Paix, Amis de l'Humanité, Loisirs solidarité des retraités 21, AFPS, MRAP, Amnesty International Dijon, Cimade, SOS Racisme, Cercles Martinet et Henri Barabant Libre Pensée, ATTAC 21, FSU 21, ARAC 21, UJFP, SOS Refoulement) a adressé aux maires des communes de la métropole un texte d'un collectif national d'associations dénonçant ce décret, demandant en particulier aux maires « *...tout en respectant la loi qui l'impose, de rendre ce "contrat" sans effet, particulièrement sur les dispositifs de contrôle intrusifs envisagés par le décret, et à le faire savoir, car il est possible de lutter contre les dérives et comportements sectaires ou intégristes sans porter atteinte aux libertés de toutes et tous, à la libre expression et à l'engagement citoyen...* », texte resté pour l'instant sans réponse. La lettre a aussi été envoyée aux candidat·e·s aux élections législatives.

Et pourtant, dès la rédaction de la loi du 1er juillet 1901 "relative au contrat d'association", les députés avaient soigneusement encadré l'application de leur texte avec une remarquable prévoyance :

Art. 2 : *Les associations de personnes pourront se former librement sans autorisation ni déclaration préalable, mais elles ne jouiront de la capacité juridique que si elles se sont conformées aux dispositions de l'article 5 (c'est-à-dire la déclaration en préfecture).*

Art. 3 : *Toute association fondée sur une cause ou en vue d'un objet illicite, contraire aux lois, aux bonnes mœurs, ou qui aurait pour but de porter atteinte à l'intégrité du territoire national et à la forme républicaine du gouvernement, est nulle et de nul effet.*

Était-il nécessaire de fragiliser ce texte séculaire et démocratique en entravant la liberté d'association et s'exposer à de nouvelles remises en cause à l'avenir ?

Ce décret, ainsi que toute la loi dite "séparatisme", doit être abrogé.

- 1) [Webinaire - le contrat d'engagement républicain : de quoi s'agit-il ?](#)
- 2) <https://reporterre.net/Les-associations-se-sentent-menacees-par-le-Contrat-d-engagement-republicain>
- 3) https://www.lacoalition.fr/IMG/pdf/rapport_v2.pdf
- 4) <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044806609> (Décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021)
- 5) [communiqué commun des associations aux élus locaux](#)
- 6) <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044806609> (Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association)

Vous trouverez [ici](#) le texte officiel.



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 19

été 2022

Céline Marty : une autre vision du travail

Céline Marty, philosophe (spécialiste d'André Gorz, théoricien de l'écologie politique et de la décroissance) et jeune chercheuse à l'Université de Franche-Comté, a publié il y a quelques mois un petit livre* très sérieux, extrêmement facile à lire et tout à fait passionnant sur le travail dans nos sociétés.

Le travail dévore notre vie, du temps des études à celui de la formation permanente et du métier qui verrouille notre vie d'adulte. Activité existentielle qui nous définit en tant qu'individus, il est valorisé, et inégalement d'un genre à l'autre ! Les femmes, en fonction des "besoins" de la "société" (en fait, des perspectives de profit ou des disponibilités en main-d'œuvre), ont été, selon les époques et les pays, tantôt mises au travail autoritairement, tantôt renvoyées dans leurs foyers, et toujours avec de prétendues « justifications » morales ou bienveillantes.

Le productivisme fragilise la cohésion sociale. Certains, dans un discours moralisateur et sans nuances, portent aux nues les entrepreneurs, supposés travailler dur, et dénigrent les salariés, censés "glander" ou abuser de la grève. Les emplois créés par l'État seraient budgétivores, inefficaces, voire inutiles, ceux créés par le Marché nécessaires, performants, voire épanouissants...

L'auteure remet en cause certains "mythes". Elle refuse de confondre la production de ressources (indispensables à la vie) et celle d'une "valeur" capitaliste. Elle s'appuie sur Marx qui appelle *valeur d'usage* l'utilité concrète d'un bien ou d'une denrée, conférée par la nature et la quantité de la marchandise (le blé, par ex., a une valeur d'usage) ; la *valeur d'échange* capitaliste, elle, est une propriété de la marchandise qui permet de la confronter avec d'autres marchandises sur le marché, en fonction d'une quantité de travail plus ou moins bien rémunéré (n'importe quel gadget polluant a une valeur d'échange).

Elle prétend que la protection sociale n'est pas nécessairement fondée sur l'emploi, et ne doit pas être limitée aux titulaires d'un emploi stable, de moins en moins nombreux en proportion. Elle affirme que les contraintes organisationnelles et managériales qui pèsent aujourd'hui sur le travail rendent l'idéal d'épanouissement personnel de plus en plus inatteignable.

Organiser la société sur le travail, selon elle, revient à la structurer à partir de relations de pouvoir entre des personnes qui vendent, soit leur force de travail, soit le produit de leur travail, et d'autres qui, en les leur achetant, acquièrent du pouvoir sur leur vie.

Elle critique les "solutions réformistes à la mode" pour améliorer le travail sans transformer radicalement le marché de l'emploi et l'organisation sociale. Redonner au travail de la « valeur », du « sens », mieux le « partager », améliorer les « conditions » de travail, et même le « libérer » (soit en le dérèglementant, selon la droite, soit en le faisant sortir de la logique du profit, selon la gauche) lui paraît vain.

Céline Marty se prononce pour une critique politique radicale du travail, que bien peu de philosophes ou historiens ont mise en œuvre ; elle cite Rousseau et Nietzsche (qui l'a défini comme « la meilleure des polices »), Foucault et Stanziani (qui le qualifie de « monde de la contrainte » au XIXe s.). Elle suit la sociologue Danièle Linhart dans son analyse de l'histoire du travail comme celle des techniques de subordination des travailleurs ; elle affirme, avec le politologue Korpi, que le plein emploi comme le chômage ne sont pas le fruit d'un ajustement automatique de variables économiques, mais de politiques publiques décidées par des élites. De fausses concessions faites par les employeurs ("fordisme" qui augmente le salaire des ouvriers afin de stimuler la demande de biens et donc d'augmenter la consommation, congés payés, "confiance" accordée aux salariés) n'empêchent pas le pouvoir de rester aux mains des patrons et actionnaires.

Le dernier chapitre s'intéresse aux "solutions" (non individuelles, exclusivement collectives) pour s'émanciper du productivisme, sous forme de questions : que produire ? (l'intérêt de certains secteurs économiques est discutable) ; comment produire ? (par la démocratie au travail, voire l'autogestion). L'auteure développe ensuite un "projet de société frugale" (travailler moins, produire moins, consommer moins pour vivre mieux), inspiré par André Gorz et accordant une place déterminante au service public. Cette société encouragerait à "agir en-dehors du travail" et à "lutter pour le temps de vie" (en encourageant la multi-activité et en laissant choisir à chacun, dans certaines limites, le moment et la durée de ses congés à l'échelle d'une année ou d'une vie).

Enfin, Céline Marty s'interroge, sans prendre parti de façon tranchée, sur les mérites respectifs du revenu universel et de la garantie d'emploi comme moyens concrets de l'émancipation dans le nécessaire projet de société qu'elle appelle à construire.

La conclusion accorde une place particulière à l'urgence écologique qui rend plus impérieuses que jamais les transformations sociales profondes qu'elle revendique ; cette urgence écologique est traitée plus en détail dans les documents (accessibles par des liens) suggérés ci-dessous.

Nous ne sommes pas toutes et tous d'accord, au sein de *Réinventons Quetigny*, sur l'ensemble de la théorie de l'auteure, ni sur les "solutions" qu'elle suggère ; mais il y a dans ses pages stimulantes de quoi ébranler bien des convictions, susciter diverses réflexions et inspirer de multiples actions pour éviter que les mutations précipitées de notre monde ne débouchent sur une aggravation de l'asservissement des travailleu·r·se·s.

* Céline MARTY, [Travailler moins pour vivre mieux](#), *Guide pour une philosophie antiproductiviste*, Dunod, octobre 2021

Pour aller plus loin :

<https://reporterre.net/La-peur-de-l-inactif-c-est-la-peur-de-l-incontrole>

<https://aoc.media/opinion/2021/12/12/la-reduction-radicale-du-temps-de-travail-un-enjeu-ecologique-social-et-democratique/>

<https://www.monde-diplomatique.fr/2021/06/LECOEUVRE/63211>



La Lettre

n° 19

été 2022

Interview : Dominique Ganaye

Ce mois-ci, nous avons interviewé Dominique, militant quetignois de la cause LGBTQI+, qui s'est exprimé en toute liberté sur sa vie, sur ses actions, sur ses revendications, et sur l'attitude des institutions et de nos concitoyen-ne-s face à la cause qu'il défend. Pour lui, beaucoup de progrès ont été accomplis, mais certains combats sont toujours d'actualité.

Bonjour Dominique, peux-tu te présenter à nos lecteurs ?

Je m'appelle Dominique Ganaye-Lehmann ; j'ai 61 ans, j'habite Quetigny depuis 27 ans, et j'ai toujours été militant, ça fait une quarantaine d'années. On peut dire que le début de mon parcours militant a été autour de ma jeunesse dans les Scouts — de France, pas d'Europe ! —. Quand j'ai eu 25 ans, étant gay, je me suis orienté vers l'accompagnement des personnes séropositives, puisqu'il y avait l'émergence de l'épidémie de SIDA. Mon action militante s'est concentrée dans un premier temps sur la question de la santé et de la prévention ; et puis, dans un 2ème temps, ça s'est élargi autour des droits des personnes LGBT.

D'après ce que tu dis, tu as toujours assumé, revendiqué ton homosexualité. As-tu fait un jour une sorte de "coming out", ou est-ce que cela s'est fait assez naturellement ?

Je n'avais jamais spécialement réfléchi à cette question... mais en fait, ce n'est pas très difficile à pointer ; on va dire que, jusqu'à mes 15-16 ans, je l'aurais plutôt masqué au collège, et puis, après, dans le milieu familial même pas, parce que je ramenaient des copains chez moi, en affichant la couleur, dès les 10-12 ans.

Es-tu souvent confronté à des propos homophobes, voire à des actes violents dans l'espace public ? Si oui, comment réagis-tu ?

À titre personnel, je ne l'ai été qu'une seule fois... mais comme je me suis montré plutôt répondant, ils ont pris leurs jambes à leur cou, et ils sont partis ! Mais à titre associatif, de par mes responsabilités, j'ai

été dépositaire de centaines, voire même de milliers de retours à ce sujet ; dans le milieu professionnel, le milieu associatif, le milieu de l'école, dans la rue, dans les boîtes, c'est hélas monnaie courante.

Il n'y a plus actuellement d'asso locale sur Dijon ; ça s'appelait CIGaLes (collection incroyable de gays et lesbiennes... un acronyme !) ; faute de personnes voulant prendre des responsabilités au Conseil d'Administration — moi, j'étais déjà dans le national et je n'ai pas souhaité être en même temps président local —, ça a été mis en veille ; il n'y a plus de rencontres physiques, avec des activités. La dernière fois que j'ai fait une interview pour France 3, il y a à peu près 5 ans, pour la journée mondiale de lutte contre l'homophobie, on avait constaté qu'il y avait une nette augmentation des dépôts de plainte... Maintenant, est-ce que c'était parce qu'il y avait plus d'actes ou parce que les gens ont moins peur de porter plainte ?

Cela pourrait même avoir un côté encourageant, si cela voulait dire que plus de gens victimes des mêmes choses le signalent...

Sauf qu'en réalité, je pense quand même qu'il y a quand même une augmentation, de par le raidissement des positions sociales, politiques, etc.

Tu étais jeune au moment de l'apparition du SIDA. Comment la situation des LGBT a-t-elle évolué depuis cette époque ? La prévention a-t-elle suffisamment progressé ?

Les droits des personnes LGBT en général se sont nettement améliorés ; l'épidémie de SIDA a été au départ un support pour les développer ; après avoir beaucoup dépendu de la santé, ces droits ont pris leur autonomie. La date-clé a été 2004, avec le début de la démocratie sanitaire de la loi Kouchner.

À vrai dire, je ne sais pas exactement ce que c'est, cette démocratie sanitaire !

Je dirais que c'est la fin du mandarinat des « Grands Professeurs Sachant(s) » : c'est à travers la confrontation des soignants à quelque chose qu'ils ignoraient, avec les malades du SIDA de l'époque qui apprenaient en même temps qu'eux, que les choses se sont rééquilibrées : ils se sont aidés mutuellement ; et après, ça a bénéficié d'une façon très large à tout le monde. En fait, c'est la participation des usagers au système de santé, à travers des représentants qui, la plupart du temps, sont nommés par des instances administratives.

Mais est-ce seulement une question de mandarinat ?

Non, c'est plus large bien sûr ! Maintenant, la difficulté viendrait plus du potentat administratif à travers les A.R.S. (Agences Régionales de Santé), car contrairement à ce qu'on peut croire, le ministère et les groupes de travail de la D.G.S. (Direction Générale de la Santé) sont bien plus ouverts et bien plus proactifs sur ces questions-là que localement... parce que les A.R.S. sont, en fait, des bras armés financiers plutôt de Bercy que de la D.G.S.

Ces dernières années, la démocratie sanitaire a subi des revers importants. Quant à la question des droits, elle a été mise en veille à partir du moment où on a obtenu le mariage pour tous, qui était une sorte de "fétiche" pour nous. Il reste bien des choses à faire, notamment pour les personnes transgenre ; la PMA vient d'être obtenue pour les lesbiennes... Comme toute lutte, si on ne la continue pas, elle régresse ! Donc, la situation n'a jamais été aussi bonne, mais il faut faire attention de ne pas baisser la garde.

J'imaginai que la situation des personnes LGBT avait considérablement progressé... Apparemment, ce n'est pas faux, mais tes réponses appellent à nuancer ; après tout, les LGBT ne sauraient être à l'abri des graves problèmes de nos sociétés !

En effet, nous qui sommes impliqués comme vous dans le militantisme, mais avec un regard différent sur les personnes dont nous nous occupons, peut-être sommes-nous plus sensibles que vous aux difficultés qu'elles rencontrent.

Et la prévention ? A-t-elle suffisamment progressé ?

Elle a bien progressé. Moi, j'y ajoute toujours le vocable "réduction des risques", parce qu'à l'époque, il n'y avait qu'une possibilité de prévention, le préservatif. Maintenant, il y a toute une palette d'outils, qui n'ont pas tous la même efficacité, bien sûr, et qui dépendent des personnes, des pratiques, des moments... L'évolution a été parallèle à celle des trithérapies : à l'origine, il n'existait qu'une molécule, qui à la limite rendait la personne plus malade qu'elle ne la guérissait ! Aujourd'hui, le préservatif est toujours là, mais il existe d'autres types de prévention : quand le traitement rend le SIDA indétectable chez une personne séropositive, c'est un moyen de prévention pour l'autre, même s'il y a relation non protégée (c'est ce qu'on appelle le *TasP*, "Treatment as Prevention") ; et, depuis 6-7 ans, la *PrEP* ("Pre-Exposure Prophylaxis") est l'utilisation d'une bi-thérapie en préexposition : les personnes qui ne veulent pas ou ne souhaitent pas se servir d'un autre outil utilisent un médicament quelque temps avant un rapport ; l'efficacité est alors de 98 %, soit davantage que celle du préservatif, qui n'est pas toujours bien utilisé !

Et où en est-on dans la recherche d'un vaccin qui éradiquerait le SIDA ? Ça fait longtemps qu'on en parle, et si on compare avec le COVID... on n'a pas les mêmes résultats. Est-ce irrémédiable ?

Irrémédiable, non. Difficile, oui. On est en présence de deux agents pathogènes très différents : un coronavirus (ex. rhume, COVID) et un rétrovirus (VIH) ; ce dernier est comme une feuille dont on ferait des photocopies en la déplaçant chaque fois d'un demi-millimètre ! C'est toujours la même, sans être la même... Contre cela, un vaccin préventif n'est pas en vue. Mais on peut envisager un vaccin thérapeutique, qu'on administrerait aux personnes déjà séropositives afin de stopper définitivement le développement du virus dans leur organisme ; mais pour y parvenir, il faudrait trouver un "vaccin intelligent" qui, une fois injecté, se duplique automatiquement, comme le virus, pour s'auto-adapter à celui-ci.

Ça ferait appel au génie génétique, pour le coup ?

En effet : la recherche fondamentale sur le VIH a permis au vaccin à ARN messager contre le COVID d'être développé plus rapidement, et réciproquement les résultats obtenus — et l'argent gagné, car tout est une question de moyens (même si on ne met pas autant d'argent sur le VIH que sur le COVID, ce qui se comprend si on considère le nombre de personnes concernées) — accélèrent les progrès sur le vaccin thérapeutique contre le VIH. Aux États-Unis, on commence à essayer un vaccin en phase 3 (c'est-à-dire en phase humaine).

... qui est prometteur ?

Je n'irais pas jusque-là... Intéressant, plutôt. Pour l'instant, ça fonctionne dans certains cas, mais ça a trop d'effets secondaires.

Est-il plus facile de vivre son homosexualité aujourd'hui dans tous les milieux ?

Je dirais oui... [hésitation] Alors, tous ? J'en connais un certain nombre, mais pas tous ! La difficulté qui me paraît la plus difficile à surmonter est celle qui existe au sein des familles ; dans ce cas, les enfants sont confrontés à une hostilité, plutôt paternelle que maternelle, qu'il s'agisse d'homosexualité masculine, féminine, ou du cas des personnes qui ne se sentent pas à l'aise dans leur sexe de naissance, donc les personnes transgenres. Si on devait "classer" les difficultés (ce que je n'aime pas faire), je dirais que les lesbiennes en ont moins que les gays (parce qu'on a toujours considéré qu'une femme pouvait plus "s'invisibiliser" en ayant par exemple des enfants), et que la pire situation est celle des personnes transgenres ; pour elles, c'est vraiment compliqué ! Il y a même de la transphobie dans les milieux LGBT, et notamment de la part de certains gays...

Qu'est-ce qui a facilité cette évolution ? Les institutions et les lois, les usages, la réaction des personnes considérées ?

Plutôt une conjonction de tout ça. Le point de départ est incontestablement la révolte aux États-Unis autour de la première marche de Stonewall à San Francisco en 1969, terriblement réprimée par la police ; quelque temps après est arrivée la terrible épidémie de SIDA, entre 1980 et 1985. Quant à l'élément le plus décisif... c'est, à la suite de ça, une visibilité collective des personnes entre elles qui a permis aux familles d'accepter, puis il y a eu un effet boule de neige... Maintenant, j'aurais un regard un peu différent : y a plus chez les jeunes de maintenant une espèce de "neutralité", qu'ils appellent "fluidité" ; jusqu'à 12-14 ans, ils sont presque neutres, ni d'un genre ni de l'autre... Évidemment, il faut mettre un petit bémol, pour les milieux ultra-conservateurs ; on va retrouver ça chez les cathos "réac" et l'extrême-droite ; il y a encore des familles où il faut — bien que ce soit formellement interdit par la loi — "soigner" l'homosexualité par des "thérapies" !

La loi a régulé, en fait, la réaction et la mobilisation des personnes LGBT...

Oui, c'est plus ça... mais les trois se combinent quand même.

Aujourd'hui, selon toi, est-ce que par exemple pour avoir un emploi, pour passer un concours de la fonction publique avec un oral, est-ce qu'il y a vraiment égalité des chances, que l'on soit homosexuel ou pas, dans la mesure où "ça se voit" ?

Je dirais un peu moins dans la fonction publique que dans le privé, parce qu'il y a un cadre plus exigeant. Mais, par exemple, pour mon dernier emploi avant mon invalidité, quand j'étais contrôleur de gestion au rectorat, j'ai eu 5 contrats annuels type CDD renouvelés tout de suite ; mais quand un nouveau délégué du recteur, sérophobe et homophobe, est arrivé, il n'a pas renouvelé mon sixième contrat... évidemment en trouvant d'autres moyens !

À quels types de violences les personnes homosexuelles sont-elles toujours confrontées aujourd'hui ?

Les plus visibles sont les violences physiques, les coups dans la rue.

Elles sont fréquentes ?

Pas trop. Par exemple, à Dijon, on a la chance d'avoir des services de police, qui du temps ou CIGaLes fonctionnait, travaillaient avec nous. On a aussi travaillé, au niveau national, avec l'association interne des gendarmes gays et lesbiens « Flag », qui s'intéressait plutôt, au départ, aux personnes LGBT au sein de la police et de la gendarmerie, et qui a ensuite élargi ses préoccupations aux droits ; on a fait ensemble, avec d'autres associations, une espèce de "guide" pour aider les personnes amenées à recevoir les victimes de violences à mieux qualifier juridiquement la plainte. Récemment, deux fois en un an, alors qu'il n'y a plus, localement, d'association qui fonctionne, une femme OPJ qui reçoit les plaintes à l'Hôtel de police et qui avait cette petite brochure m'a envoyé deux fois des personnes pour que je puisse les accompagner, par l'écoute active. Mais ce n'est pas partout comme ça !

Chapeau !

À la gendarmerie, ici, j'ai déposé une main courante contre un monsieur d'extrême-droite, pour le "calmer" un peu, et chez les gendarmes, ça n'a jamais été très difficile ; la police, c'est plus compliqué, ça ne se passe pas toujours bien. Les gendarmes sont plus proches des gens.

Est-ce que la discrimination tend vraiment à disparaître, ou est-ce qu'elle est seulement atténuée ?

Il y a des choses qui persistent... Se faire traiter de "sale pédé", par exemple, c'est ancré, c'est viscéral... y compris quand on essaie de faire comprendre aux gens ce que ça peut représenter ! Et puis, c'est un peu à double tranchant, parce qu'entre nous, dans la communauté, on s'autorise à utiliser l'expression avec distance et humour... Cela dit, quand les actes et les mots les plus signifiants, les plus offensants auront reculé, il sera plus difficile de travailler sur ceux qui continueront à exister. C'est comme pour la prévention : quand on a fait la plus grande partie du travail, ce qui reste à toucher, ce sont les publics "de niche", ceux qui prennent le plus de temps et coûtent le plus cher.

Quelles difficultés rencontres-tu en tant que gay dans ta vie quotidienne, par exemple face aux services publics locaux ou en faisant les courses ?

Un exemple : pour bénéficier d'une carte SNCF, il me fallait un certificat de concubinage. Avec mon ami, on n'était pas pacsé, et à l'époque le maire de Quetigny avait refusé de nous en délivrer un ; je peux vous donner la lettre... C'est le seul exemple dont je dispose.

Que penses-tu des propos homophobes de certains politiques, par exemple un certain candidat d'Extrême-droite à l'élection présidentielle qui a eu son « heure de gloire » pendant la campagne ?

En fait, ils utilisent ces arguments pour cristalliser le positionnement des gens. C'est fallacieux. C'est le mauvais côté de la politique. C'est la même chose avec les migrants. Ils jouent sur les peurs.

Mais pas seulement. Il y a aussi des fondamentaux comme la famille, un homme et une femme...

Je raccroche cela à l'hétéro-patriarcat que beaucoup considèrent comme la seule norme possible. Tous ces fondamentaux ou fondamentalismes religieux, moraux, sont pour moi un peu la même chose. Ils ont la même base de raisonnement, pas forcément faux mais dont on tire un petit morceau pour lui faire dire n'importe quoi.

Quelles évolutions te paraissent urgentes dans la société, y compris localement à Quetigny, à Dijon ? Et quelles sont les priorités dans les luttes des personnes LGBT ?

Je crois qu'il faut travailler à ce qu'il y ait moins de transphobie et une approche plus sereine des personnes concernées par ces problématiques. Une des revendications principales de ces personnes, c'est la dé-psychiatisation du parcours qu'elles souhaitent faire. Et il y a un point qui est revendiqué de façon plus large que pour ces seules personnes, mais qui démarre autour d'elles, c'est la suppression de la civilité [au sens de "ce qui indique le titre d'une personne du point de vue de l'état civil, NDLR], qui en fait n'est pas légale, mais conventionnelle.

La priorité dans les luttes LGBT, c'est d'arriver à supprimer dans tout acte administratif l'obligation de la civilité. Certains États des USA et l'Allemagne l'ont fait récemment. Il suffirait de ne pas rendre obligatoire une zone à remplir. Pour une majorité de gens, ça ne signifie pas grand-chose, sauf que, par exemple pour une personne transgenre, elle appelle ça être « mégenrée ». Si la personne est dans un corps d'homme et se sent femme et qu'elle n'a pas encore choisi l'habillement féminin, ou commencé à prendre des hormones pour changer son aspect physique, même si elle signifie dans le groupe où elle est qu'elle veut qu'on l'appelle d'un nom féminin, il y a des gens qui font exprès de l'appeler « il ». À partir du moment où la personne dit qu'elle se ressent plus femme, le respect c'est de l'appeler « elle », sinon c'est vécu par « lui » ou « elle » comme une extrême violence.

C'est ce qui se passe plus généralement lorsqu'on appartient à une minorité qui n'est pas reconnue. Localement, je ne lis pas systématiquement les comptes rendus des Conseils municipaux, mais il me semble qu'il n'y a pas de prise en compte suffisante des personnes seules. Souvent, il y a des mesures qui favorisent des familles mais qui ignorent les LGBT, du fait peut-être de leur façon de vivre. Par exemple, pour l'achat d'un vélo électrique, c'est le vélo « cargo » pour les familles. Et moi-même qui suis titulaire d'une carte de mobilité réduite, si je veux une aide nationale, il faut déjà qu'il y ait une aide locale.

Que mettrais-tu à la place de "famille" ? Aujourd'hui les familles homosexuelles sont reconnues, et les aides individuelles concernent aussi les LGBT...

Ce n'est pas pour mettre à la place de « la famille », c'est pour permettre une attention plus équilibrée. Dans le combat pour le mariage, il y a beaucoup de gens, notamment parmi les militants, qui ne réclament rien pour eux-mêmes et dont le souci est l'égalité des droits.

C'est un peu ce que j'avais dit à la paroisse de La Visitation : nous ne réclamons pas plus que les autres, simplement d'être reconnus de temps en temps comme tel·le·s, par une simple évocation, une citation, une attention. C'est la difficulté pour toute communauté minoritaire. Il faut bien sûr faire attention à la bascule dans le communautarisme.

Que penses-tu de l'écriture inclusive ?

Je l'utilise un peu sur les réseaux sociaux. Elle est, y compris pour nous qui la mettons en œuvre, difficile, compliquée, pas bien visible. On ne peut pas écrire un texte complètement inclusif, c'est illisible, imbuvable, mais on peut l'utiliser de temps en temps, dans des formules, des titres, un tweet, au début d'un texte et sur quelques mots-clés du texte. C'est un moyen de lutte car derrière il y a une réalité profonde.

Peux-tu nous parler de ton ou tes organisations ?

Localement, mon engagement est ma participation au COREVIH de BFC (coordination régionale de tout ce qui touche au VIH) où je suis nommé tous les 4 ans par le Préfet. Ça leur a fait mal de me nommer

au titre d'« Act Up ». Auparavant j'y étais au titre d'« Aides » ou de la Fédération nationale LGBT, qui sont plus neutres.

Je pense qu'il y aurait besoin maintenant d'un retour non pas vers les actions spécifiques, mais, comme mode d'action générale, vers davantage de radicalité, ce qui n'est pas non plus la violence.

Localement, mon engagement a été utilisé par l'ARS. On n'a pas tenu les plénières obligatoires depuis le début de l'épidémie et je sais, par la bande, qu'on a utilisé les fonds (6 à 7 millions d'€) pour les déplacer sur des fléchages ne correspondant pas forcément aux prévisions initiales ni aux préconisations du plan national de lutte contre le sida et les IST [*infections sexuellement transmissibles, NDLR*] édicté sous le contrôle du Haut Conseil de Santé Publique. Les ARS, suivant les régions et les prévalences qui varient de l'une à l'autre, prennent souvent des libertés dans leur répartition. J'ai écrit X fois à l'ARS, sans réponse. Je vais finir par envoyer une lettre avec accusé de réception à la Préfecture.

À quoi étaient destinés ces fonds ? À la prévention ?

Pour le COREVIH, le suivi, la prévention et réduction des risques.

Ma participation était également dans un groupe particulier interministériel national que je pilotais et un autre sur la prévention et l'accompagnement des personnes qui consomment des substances psychoactives en contexte sexuel. On avait abouti à un document qui devait être diffusé dans les milieux au moment du déclenchement de l'épidémie et ça n'a pas été décliné. C'est dommage parce que, du fait du confinement, c'est quelque chose qui s'est développé de façon négative, en utilisation individuelle, et non plus en contexte sexuel multi-partenarial qui permettait de mettre plus de limites, parce que lorsque les personnes utilisent cela toutes seules, ça tombe dans l'addiction.

Est-ce que les institutions aujourd'hui suffisent ou faudrait-il réactiver la mobilisation au moyen de formes organisées ?

Oui, mais on est confronté à la difficulté d'engagement des personnes. Il y a un souhait plus important et une difficulté plus grande des gens à s'engager. Est-ce aussi une question de génération ? Je ne sais pas. Je pense que c'est aussi lié à une situation de difficultés. Et quand les gens sont dans la difficulté individuelle (pauvreté ou autre) ils n'ont pas la capacité de s'engager.

Apparemment, l'épidémie de COVID a donné un coup de frein...

Elle a donné un coup de frein à la prévention, donc on va avoir un retour de bâton en termes de contaminations à la fois sur les pratiques de drogue et sur les infections sexuellement transmissibles, dont le VIH.



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 19

été 2022

Zone commerciale de Quetigny : grandeur et décadence... programmée ?

C'est une question, mais quand on voit les événements se dérouler et s'empiler, on est en droit de se demander si la réponse ne serait pas positive... au moins dans la tête de la gouvernance néo-ducale métropolitaine !

Je me souviens de l'année 1979, lorsque je suis arrivé à Dijon en fac avec ma « Bleue » et que, sortant des cours, je fendais la bise campagnarde aux senteurs de nature pour arriver au milieu des champs cultivés vers un des premiers magasins Carrefour (1968), y faire mes courses avant de regagner ma chambre d'étudiant dans le quartier Montchapet, dans une ancienne clinique d'accouchement...

L'hypermarché trônait, fier dans un environnement vert et paysan qui correspondait effectivement à la devise de la petite commune quetignoise : « un emploi, un logement, un arbre ». Il était alors en harmonie avec ce que la transformation du village des années soixante et la petite "ville à la campagne" qui s'était (judicieusement et de façon particulièrement originale) articulée autour, sous le mandat du maire Roger Rémond.

Le développement de la zone commerciale s'est fait d'une façon forte et porteuse pour ce qui était devenu une ville, et les revenus en découlant ont permis de maintenir une fiscalité relativement contenue au niveau du foncier résidentiel, contrebalancée par ce qui était à l'époque la taxe professionnelle.

Cet espace commercial est passé par une phase d'attractivité qui en a fait, un temps, le premier de l'agglomération, avant de subir, sans suffisamment réagir, la modernisation, dans l'ordre, de la Toison d'Or, de la zone des Terres Franches (Chenôve), et de celle de Fontaine-Lès-Dijon.

Je ne parle pas ici des enseignes commerciales sur lesquelles les collectivités n'ont guère de prise, mais des infrastructures de circulation, de l'uniformisation de la signalétique et de l'adaptation à l'évolution tant du climat que des modes de déplacements et de consommation.

À la question (posée en réunion publique par quartiers de Quetigny, en amont des dernières élections municipales), notre actuel premier édile a allègrement botté en touche sur la compétence, transférée à la métropole ! Sans doute oublie-t-il que, dans le conseil métropolitain, il est 4ème vice-président... justement en charge du réseau routier, de la voirie, des affaires foncières et des relations avec l'Établissement Public Foncier Local des Collectivités de Côte d'Or !

Se déplacer autrement qu'en voiture dans la zone commerciale relève non seulement de l'exploit, mais expose physiquement les personnes, tant les dangers sont nombreux et les parcours dédiés quasi inexistantes !

On reconnaîtra l'existence d'une piste cyclable venant de Dijon, mais (de façon particulièrement "bien organisée", je me laisserai aller à dire "quasiment perverse") semée d'obstacles tortueux (ex. barrières trop serrées) rendant la progression lente et incertaine... à l'aller ; quant au retour avec des courses, les arrêts répétés sont obligatoires sous peine de chuter maintes fois !

Si seulement on mettait autant d'ingéniosité à contenir les hordes folles de SUV vrombissants crachant des nuages pollués et dont les conducteurs·trices n'ouvrent les fenêtres que pour incendier les piétons osant appuyer sur les boutons avant de risquer une traversée à une intersection dotée de feux de circulation, ou pour jeter un mégot de cigarette qui mettra 200 ans à disparaître ! C'est en définitive un monde clos de petites cellules réfrigérées qui se côtoient avec difficultés et grands risques pour les frères bipèdes ou bi-roues sans moteur...

Reconnaissons que depuis la station de tram « Grand Marché », des cheminements piétons ont été créés vers le centre commercial.

Un autre effort a été fait avec le réaménagement de la rue des Chalandes entre le parking de Carrefour et la série d'enseignes commerciales ; même si c'est à l'occasion de travaux exigés par la circulation des bus en site propre, c'est une bonne chose. On regrettera que cet aménagement n'ait pas inclus des plantations d'arbres rendant l'esthétique plus agréable et créant îlots de fraîcheur et points d'absorption de CO2.

Circuler à pied entre les différentes enseignes est un calvaire digne d'un chemin de croix du 21ème siècle !

Les trottoirs, ou plutôt les bandes de terrains en faisant office, des rues internes desservant la zone relèvent plus de parcours de stock-cars que d'espaces propices à une déambulation reposante, mettant l'utilisateur dans l'ambiance d'achats responsables...

On est légitimement en droit de se poser la question : pourquoi a-t-il été possible de réorganiser l'espace stationnement et commerces de bouche et de loisirs de la partie Cap Vert, et pourquoi cela ne serait-il pas réalisable dans le reste de la zone ?

Ou alors, est-ce une volonté délibérée qui tend à "punir" Quetigny de vouloir partiellement résister aux orientations actuelles pour favoriser d'autres points de la métropole ?

Nous demandons la mise en place d'un pôle de réflexion sur une rénovation des espaces de voirie de notre zone commerciale digne des aspirations de la "capitale régionale" ; nous souhaitons y participer en insistant sur le volet "circulations douces", "environnement" et "protection de la planète". Si un tel vœu venait à être entendu, notre courant contribuerait activement à la réflexion et à la construction du projet.

Autre paradoxe : alors que les habitants, au détriment de leur qualité de vie, vont s'empiler (densification "obligée" !) dans des immeubles qui jouent à touche-touche au centre ville, le commerce est "exempté" de densification puisque la zone poursuit son étalement de cellules commerciales sur un seul niveau, suscitant accidents, pollution et laideur !

Avant de clore, il faut aussi traiter la nécessaire prise en compte des personnes à mobilité réduite, pour lesquelles rien n'existe dans ces rues à part les stations de transport en commun et des facilités intra-magasins. Entre les deux ? mon cœur ne balance pas, et mes roues sont empêchées !

Que la zone commerciale de Quetigny s'inscrive dans notre devise locale et soit "phare", ou plutôt "poumon vert" d'équilibre commercial éco-responsable de notre métropole ; elle le peut, nous le souhaitons et ensemble nous pouvons y arriver !

Références :

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Quetigny>

<https://www.metropole-dijon.fr/Dijon-metropole/Les-elus-metropolitains/Vice-presidentes-et-vice-presidents/Remi-DETANG>



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 19

été 2022

Elles ont osé ! Saluons leur courage...

Le 3 juin, en pleine demi-finale, Alizée, 23 ans, a déboulé sur le terrain de Roland Garros et s'est enchaînée au filet, arborant un tee-shirt où était écrit « 1028 jours ». Elle a tenu 10 minutes et a été embarquée par le service d'ordre. Elle a ensuite passé 40 heures en garde à vue !!! Trimbalée de commissariat en commissariat, elle en est ressortie épuisée, mais déterminée.

1028 jours, ce sont les 3 ans qu'il nous reste pour infléchir le lente ascension du changement climatique...

Alizée fait partie de « Dernière Rénovation », qui milite activement pour l'isolation des logements pour tous, afin de limiter les émissions de CO2, et permettre aux gens de supporter la chaleur.

https://www.francetvinfo.fr/les-jeux-olympiques/tennis/video-action-coup-de-poing-pour-le-climat-a-roland-garros-alizee-explique-son-geste_5183212.html

Le 9 juin, alors que Macron est en déplacement à Gaillac, une lycéenne de 18 ans l'interpelle : « Vous mettez à la tête de l'État des hommes accusés de viols et de violences sur les femmes. Pourquoi ? S'il vous plaît répondez-moi ». Laura parlait de 2 ministres visés par des plaintes pour viols, Gérald Darmanin et Damien Abad, pour lesquels il a toujours défendu la présomption d'innocence... plutôt que le devoir de protection ! Et en contradiction totale avec l'affirmation de la priorité donnée aux violences faites aux femmes. Pour Laura, ce sont les gendarmes qui sont venus la chercher au lycée où elle a été interrogée d'une façon qui ressemblait fort à de l'intimidation !

Elle n'a toujours pas la réponse à sa question.

<https://www.ladepeche.fr/2022/06/12/laura-lyceenne-du-tarn-interpelle-emmanuel-macron-retour-sur-lhistoire-en-4-actes-10353828.php>

Saluons le courage de ces jeunes femmes : elles appartiennent à une génération qui ressent profondément l'urgence des problèmes de notre société et l'inertie — la collusion ? — de ses dirigeants.

Que se lèvent les Alizée et les Laura !



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 19

été 2022

Exigeons le retour des enfants français détenus dans des camps en Syrie !

Deux cents enfants français — dont des orphelins — et leurs 80 mères (dûment comptabilisé-e-s par le gouvernement français !) attendent toujours leur rapatriement de Syrie où ils/elles sont détenu-e-s dans des camps et des prisons de façon inhumaine.

En captivité au Nord de la Syrie sous contrôle des forces démocratiques syriennes (FDS), iels croupissent sans soin, sans éducation, sont sous-alimenté-e-s et manquent d'eau. Leur vie est mise en danger lors d'attaques de Daech, comme celle qui a eu lieu en début d'année sur la prison de Hassaké où sont détenus 600 enfants dont 10 Français. On ignore combien ont trouvé la mort...

Saisi depuis 2017 de plusieurs réclamations de leurs familles (grands-parents, oncles et tantes...), le Défenseur des droits avait mené une enquête et déclaré en mai 2019 que la rétention d'enfants dans ces camps et les conditions de vie qui leur sont faites constituaient des atteintes à leurs droits garantis par la Convention internationale des droits de l'enfant, ratifiée par la France en 1990. Dans cette déclaration, il considère que l'intérêt supérieur des enfants, qui est un principe constitutionnel, ne leur est pas garanti, pas plus que leurs droits fondamentaux tels que le droit à la survie et au développement, le droit d'être protégé contre toutes les formes de violences et de ne pas être détenu arbitrairement, le droit à la santé, à l'identité et à l'éducation. Il recommande donc à l'État français d'agir pour faire cesser les traitements inhumains et dégradants subis par les enfants et leur mère dans ces camps et de mettre fin aux atteintes aux droits et à l'intérêt supérieur de l'enfant, conformément aux obligations internationales de la France.

En juin 2022, les enfants français détenus en Syrie de cette odieuse façon, et leurs mères, ne sont toujours pas rentré-e-s. Et pourtant les déclarations de la Défenseure des droits, Claire Hédon, se sont succédé. La dernière date d'[avril 2022](#). Et le Comité des Droits de l'ONU s'en est mêlé, qui a condamné la France en [février 2022](#).

Dans sa déclaration, ce Comité de l'ONU relève et qualifie de fausses raisons les motifs invoqués par la France pour ne pas rapatrier ces enfants : « Les auteurs soutiennent que l'État partie omet sciemment de prendre les mesures positives qui peuvent raisonnablement être attendues de lui pour protéger et garantir les droits des enfants visés par les communications, alors qu'il a parfaitement connaissance des atteintes graves qui y sont portées. » Il souligne la gravité de la situation physique et matérielle de ces enfants : ils « manquent cruellement de soins, de vivres, d'eau, d'installations sanitaires et d'éducation, et il existe un risque d'endoctrinement », et celui d'une rupture de leurs liens familiaux. Il relève qu'il y a 2 décès d'enfants par semaine dans les camps de détention.

Il donne, en conclusion, un délai de 180 jours à l'État français pour donner des renseignements sur les mesures qu'il aura prises pour rapatrier les enfants.

Pourquoi cet entêtement de Macron à refuser le rapatriement ?

Une mère de 28 ans, diabétique, est décédée par manque de soin, le 14 décembre 2021, dans le camp de Roj. Son rapatriement avait été demandé à 42 reprises aux autorités françaises par son avocate Marie Dozé, sans succès. Sa fille de 6 ans, orpheline, n'a toujours pas été rapatriée.

Pourquoi cette inhumanité ?

[Un sondage de 2019](#), jouant sur la peur, servirait de prétexte à ce non-retour des enfants et de leurs mères. À ce moment là, deux tiers des Français souhaitaient qu'ils restent en Syrie, essentiellement les électeurs du RN, de LR et de LREM... Alors que la justice a donné toutes les garanties pour que les mères rapatriées puissent être jugées en France, aucun argument de droit ne justifie le statu quo. Mais malheureusement pour ces enfants et leurs mères, depuis 2019, la France était en période électorale, avec les relents racistes et islamophobes que l'on sait. Et Macron, là aussi, au lieu de faire appel au bon sens et à l'humanité des Français·es, a cultivé la haine et le rejet... Combien d'enfants et de mères vont le payer de leur vie ? Pourquoi infliger à ces enfants qui n'y sont pour rien une double peine, celle d'être détenus et celle de vivre dans la privation des liens familiaux et du bien-être élémentaire ?

Soutenons toutes les initiatives qui pourraient aider au rapatriement des enfants et de leurs mères !

Une campagne d'envoi de cartes postales au Président Macron est en cours de la part de Familles Unies. Le retour des enfants est possible au cours de l'été : pour cela, accentuons la pression en les envoyant (*sans timbre*) au Président de la République, Palais de l'Élysée, 55 rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris. Ne pas oublier de mettre ses coordonnées (pour la réponse ?).

Nous vous invitons à imprimer ces [cartes avec des dessins réalisés par les enfants](#), appelant à leur rapatriement.

Sources :

Défenseure des Droits - avril 2022 :

<https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/communique-de-presse/2022/04/la-defenseure-des-droits-demande-au-gouvernement-le-rapatriement-dans>

Comité des Droits de l'ONU - février 2022 :

https://juridique.defenseurdesdroits.fr/doc_num.php?explnum_id=21221

Article :

<https://www.rfi.fr/fr/moyen-orient/20220215-syrie-200-enfants-fran%C3%A7ais-au-c%C5%93ur-de-la-mont%C3%A9e-des-tensions-dans-le-nord-est-du-pays>

Le sondage de 2019 :

https://www.francetvinfo.fr/monde/proche-orient/offensive-jihadiste-en-irak/deux-tiers-des-francais-souhaitent-que-les-enfants-de-jihadistes-francais-restent-en-irak-et-en-syrie_3211623.html



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 19

été 2022

Solidarité avec le peuple ukrainien, encore et toujours !

Après 4 mois d'offensive russe et de destructions massives, le peuple ukrainien résiste héroïquement. Après avoir contré le scénario initial des dirigeants russes d'envahir Kyiv et d'y installer un président fantoche, l'armée ukrainienne ne lâche pas prise malgré le déluge de bombes dans le Donbass.

Notre continent européen n'aura pas vécu une telle violence depuis la seconde guerre mondiale : des dizaines de milliers de morts civils et militaires, plus de 10 millions de personnes déplacées en dehors ou à l'intérieur de l'Ukraine, des villes entières détruites, un territoire parsemé de mines, etc. Une horreur impensable il y a encore quelques mois.

Une guerre locale aux conséquences mondiales.

En envahissant l'Ukraine, dans leur obsession impérialiste, Poutine et ses oligarques ont aussi surajouté aux désordres planétaires : économiques, alimentaires, écologiques, militaires. L'ensemble de l'humanité subit quelque part, peu ou prou, les conséquences de cette guerre irresponsable, insoutenable, totalement injustifiée, et dans laquelle l'impérialisme russe piétine le droit international. La condamnation de cet acte barbare par une partie importante de l'humanité rejoint celles exprimées, en d'autres temps, lors de la guerre du Vietnam, de l'invasion de l'Irak et de l'Afghanistan...

C'est aux Ukrainiens de décider.

Quelles que soient les interprétations historiques des événements qui ont précédé ce conflit, une réalité devrait finir par s'imposer : d'un côté une guerre d'agression, de l'autre une résistance de tout un peuple pour son existence et sa souveraineté. Les Ukrainiens ont choisi massivement leur indépendance en 1991 au terme d'un référendum où 92,3 % des votants (84,2% de participation) ont voté OUI à l'indépendance. Le pays a cédé son armement nucléaire à la Russie (1500 ogives et la 3ème puissance

nucléaire militaire du monde) en échange de la garantie de l'intégrité de ses frontières promise par la Russie, les USA, la Chine, la France et la Grande-Bretagne en 1994 dans le mémorandum de Budapest.

Quelles que soient les projections et les calculs des pays occidentaux, et en premier lieu les USA, ou les intérêts que certains espèrent retirer de ce conflit, c'est aux Ukrainiens qu'appartient la décision de poursuivre ou non les combats, de fixer leurs conditions lorsque viendra le temps de la négociation.

L'impératif est d'être aujourd'hui aux côtés des Ukrainiens pour leur apporter les aides humanitaire, politique, mais aussi militaire, dont ils ont besoin pour repousser l'envahisseur et défendre leur droit fondamental à exister comme nation et décider démocratiquement de leur avenir. Il n'y aura aucune paix durable en Europe sur les décombres de l'Ukraine ou l'annexion d'une partie de son territoire. Mégoter notre soutien à l'Ukraine ou le pousser à une négociation au rabais contre sa volonté n'aurait aucun sens et ne ferait que prolonger longtemps les tensions meurtrières sur notre continent.

Ce conflit va probablement durer, et nos capacités de soutien et de solidarité mises à dure épreuve. Ce que demandent les Ukrainiens à celles et ceux qui reconnaissent le droit à l'existence des peuples, c'est de maintenir leur soutien et leur solidarité tant que durera cette agression barbare. C'est aussi le soutien à celles et ceux, nombreux, qui, en Russie comme en Biélorussie, s'opposent à cette guerre malgré une répression féroce.

Il nous faut tenir nous aussi dans notre soutien, jusqu'à ce que l'envahisseur soit repoussé et que la paix durable reprenne ses droits. Céder à cette agression et les menaces futures dont elle est porteuse serait encourager les impérialismes et les dictatures à imposer leurs violences aux peuples du monde.

Quelques infos complémentaires :

<https://lefteast.org/russian-anti-war-movement-why-women-protest> *(en anglais - traduction possible avec clic droit par Google Translate)*

https://www.syllepse.net/syllepse_images/articles/liberte—et-de-mocratie-pour-les-peuples-dukraïne7-.pdf

Réseau européen de solidarité avec l'Ukraine :

- [Réseau européen de solidarité avec l'Ukraine \(ukraine-solidarity.eu\)](https://ukraine-solidarity.eu/)
- [Liste des organisations \(ukraine-solidarity.eu\)](#)
- [Liste des individus \(ukraine-solidarity.eu\)](#)

8 – Quel est, dans la commune, le pourcentage de la population âgée de moins de 15 ans ?

- A) 16 % B) 17 % C) 18 %

9- Quelle est l'altitude maximale locale, sachant que la superficie globale est de 8,19 km carrés ?

- A) 231 mètres B) 251 mètres C) 261 mètres

10 - Comme en 2020 la population s'élevait à 9442 âmes, calculons la densité moyenne ...

- A) 1152,8 B) 1199,9 C) 1238,2 habitants par kilomètre carré

Je sais, pas toujours facile (que veux-tu, ZOÉ est plutôt un matou matheux) ! Aussi n'hésite pas, comme moi, à échanger avec tes proches pour découvrir les bonnes réponses et pouvoir les justifier...

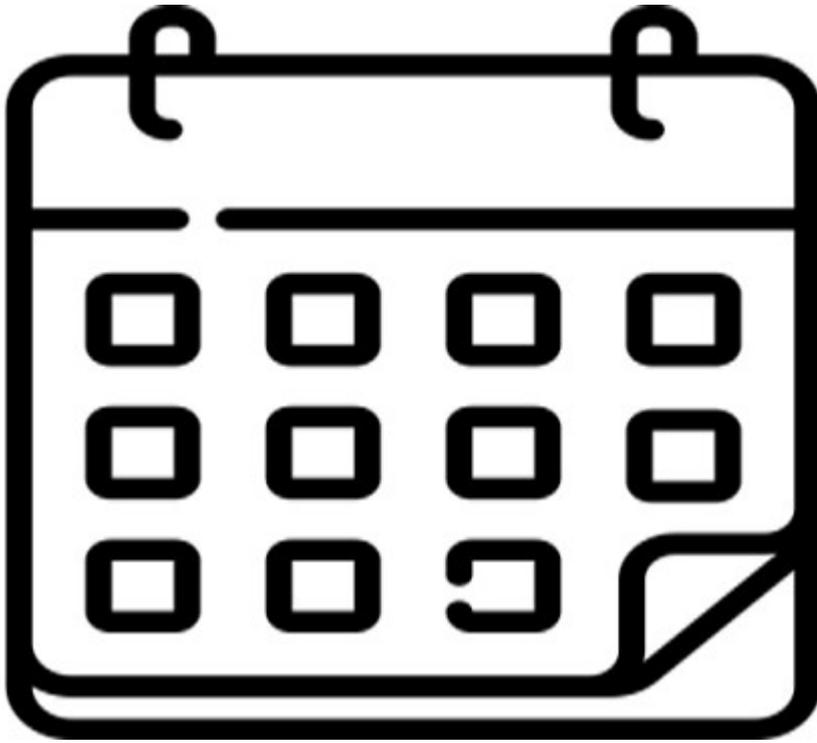
Je te propose : B-A-B-B-A- B-A-B-A-A .

Tu es d'accord ? Vite allons prouver à ZOÉ que nous connaissons aussi bien que lui notre ville...

BONNES VACANCES À TOI !

Pour en savoir plus :

[Dossier complet – Commune de Quetigny \(21515\) | Insee](#)



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 19

été 2022

Sur notre agenda

Permanences les mardis et vendredis de 17 h à 19 h, téléphone 03 80 74 56 56

Pour aider l'Ukraine cet été

avec les associations qui ont participé ces derniers mois aux actions et manifestations pour le peuple ukrainien

Association Aidons l'Ukraine Dijon, Maison des Associations, Boite AA12, 2 Rue des Corroyeurs, Dijon

Pour se renseigner sur les besoins en aide humanitaire, faire un don, proposer des emplois ou de l'aide aux réfugiés...

samedi 2 juillet à 11 h

manifestation pour la constitutionnalisation du droit à l'avortement

à l'appel du collectif "Avortement en Europe, les femmes décident" (LDH, associations féministes, partis politiques...)

place Darcy, 21000 DIJON

Après l'atteinte historique du droit des femmes portée par la Cour suprême aux U.S.A., solidarité et initiatives en France.

tous les jeudis de l'été de 17 h à 19 h

Marché libre des Lentillères

marché à prix libre (pour lutter contre la marchandisation du monde et rétribuer humainement les producteurs)

généralement au 45 rue Philippe Guignard, 21000 DIJON (mais une fois par mois dans un autre quartier)

Plusieurs stands : légumes, bar, pain de campagne, plantes médicinales, infokiosque, pâtisseries roumaines... Visites possibles.

du 4 juillet au 26 août 2022

Mini-stages de natation d'été proposés par l'U.C.P.A.

pour enfants, ados et adultes (de 22,50 € à 255 € selon la nature du stage et le nombre de séances ; souvent 52, 50 €).

Piscine Olympique, 12 rue Alain Bombard, 21000 Dijon ([vente à l'accueil selon les places disponibles](#)).

Tous les âges, toutes les activités et tous les niveaux sont concernés. Horaires variés. Inscrivez-vous le plus tôt possible.

du vendredi 8 juillet au dimanche 10 juillet

Voilà l'été festival

Jazz o'Gorille (le 8 à 19h), **Little Treme** (le 8 à 21h), **Bibeeo** (le 9 à 19h), **Balkan Grad** (le 9 à 21h), **les D'ukes** (le 10 à 15h30), **Who's the Cuban ?** (le 10 à 17h)

Maison de Marsannay, route des Grands Crus, 21160 Marsannay-la-Côte

Du jazz festif à la salsa en passant par le rock, le ska et le ukulélé. Entrée libre et gratuite. Espace de restauration sur place.

de 11 h à 20 h du mardi au dimanche et de 12 h à 20 h les lundis (horaires de surveillance de la baignade)

Dijon-plage

pour toutes et tous (accessibilité pour les personnes en situation de handicap), animations gratuites tout l'été

Lac Kir, accès par parking départementale 905, 21000 Dijon

Baignade surveillée, entretien quotidien, tout est mis en œuvre pour goûter aux plaisirs de la plage et à un moment de détente.

chaque jeudi d'été (de 19 h à 22 h), jusqu'au 15 septembre 2022

Les jeudi'jonnais

événement gratuit et sans réservation, chaque jeudi soir simultanément sur cinq places de Dijon

Places François Rude, de la Libération, du Théâtre, Émile Zola et des Halles, Dijon

Art de rue local avec exposition et performance de live painting, marché de créateurs, guinguette, musique, ambiance....

chaque dimanche d'été, jusqu'au 11 septembre 2022

Le brunch des halles, saison 7

Les chefs locaux réalisent de 10 h à 14 h un menu (27 € adultes, 13 € enfant), dans un quartier piéton animé tout l'été.

Les Halles, rue Claude Ramey, 21000 Dijon (réservation obligatoire, [en ligne](#) ou au guichet de l'Office de tourisme).

Un délicieux brunch concocté par un chef du cru, différent chaque fois, qui s'affaire aux fourneaux pour émoustiller vos papilles!

tout l'été, et jusqu'au 15 mars 2023

[Des saveurs et des cépages, des origines à demain](#)

Un nouveau parcours, dédié aux nourritures végétales, et complété par une signalétique repensée et harmonisée

Parc de l'Arquebuse, 14 Rue Jehan de Marville, 21000 Dijon

La biodiversité végétale : des plantes voyageuses, des plantes savoureuses, des plantes vitales , pour se nourrir sainement.

tout l'été, et jusqu'au 15 mars 2023

[Miam ! Je mange donc je suis](#)

Exposition conçue par le Musée de l'Homme et le Muséum national d'Histoire naturelle, agréementée à la sauce dijonnaise

Planétarium, 14 rue Jehan de Marville (fermé les mardi, samedi matin et dimanche matin, jeudi 14 juillet)

Les chercheurs (Université, Inrae, Centre des Sciences du Goût, Institut de la vigne et du vin...) explorent le sujet de l'alimentation.

mardi 19 juillet à partir de 20 h

[Ciné plein air : Une belle équipe, de Mohamed Hamidi](#)

avec Kad Merad, Céline Sallette : pour sauver un petit club de foot ch'ti, le coach forme une équipe entièrement féminine

Parc du Grand Chaignet, Quetigny

Gratuit, ouvert à toutes et tous. Film choisi par les Quetignois-es. Ouverture avec des jeux de plein air, puis projection après 21 h.

nuits du vendredi 5 au samedi 6 août et du samedi 6 au dimanche 7 août 2022, de 21 h à 2 h du matin

[Nuit\(s\) des étoiles 2022](#)

La société astronomique de Bourgogne vous invite à (re)découvrir planètes, étoiles et constellations du ciel d'été.

Observatoire des Hautes plates, route de Corcelles-les-Monts (parking supérieur de la Combe à la Serpent)

Plusieurs télescopes (dont l'handiscope) seront installés, et des mini-conférences organisées dans un "village astro" chaleureux.

dimanche 4 septembre 2022, départs de 8 h à 12 h

[Vélotour édition 2022](#)

Un parcours renouvelé (comme chaque année). Vous pouvez vous déguiser, et avancer à votre rythme, seul ou en famille.

Lieu de départ et parcours à préciser prochainement.

Enfants : de 0 € à 7,5 € ; adultes : de 10 € à 15 €. Il est préférable de s'inscrire tôt afin de bénéficier des tarifs préférentiels.